

Fonds Territorial Résilience : comment soumettre une demande ?



#COVID-19

**LA RÉGION
AUX CÔTÉS
DES PETITES
ENTREPRISES**

**FONDS
TERRITORIAL
RÉSILIENCE
DE 32 M€**

lancé par la Région et la Banque des territoires
auxquels s'associent les 5 Départements,
les plus grandes villes et de nombreux EPCI
des Pays de la Loire,

**pour répondre aux besoins
de trésorerie des entreprises*
de 10 salariés et moins,
en complément des dispositifs
existants.**

*TPE, micro-entreprises, entreprises de l'ESS,
artisans, commerçants

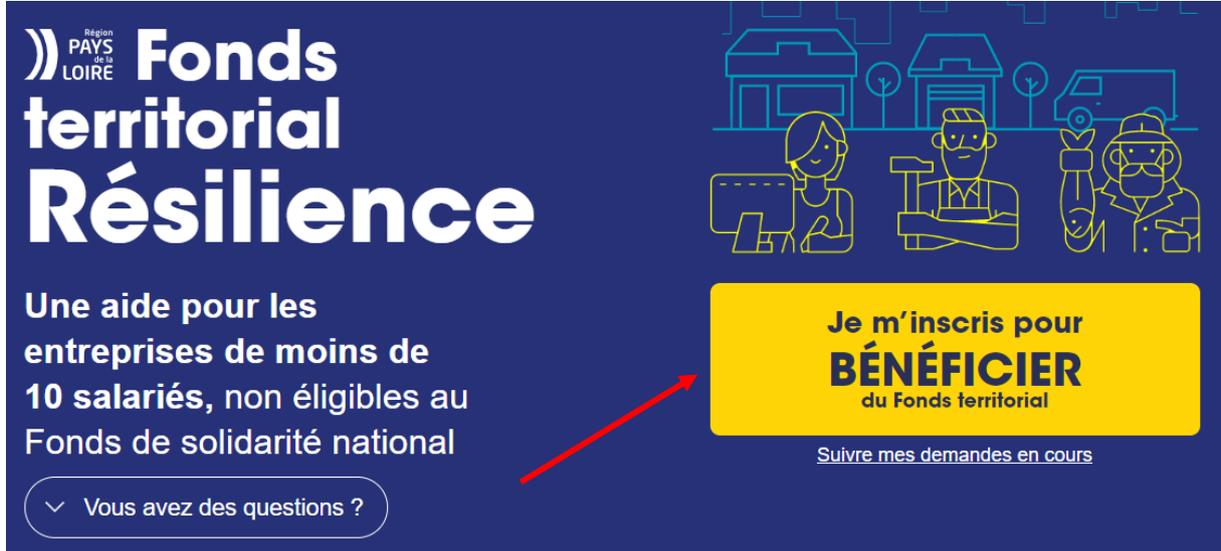
 **BANQUE des
TERRITOIRES**
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

 **Région
PAYS DE LA LOIRE**

1

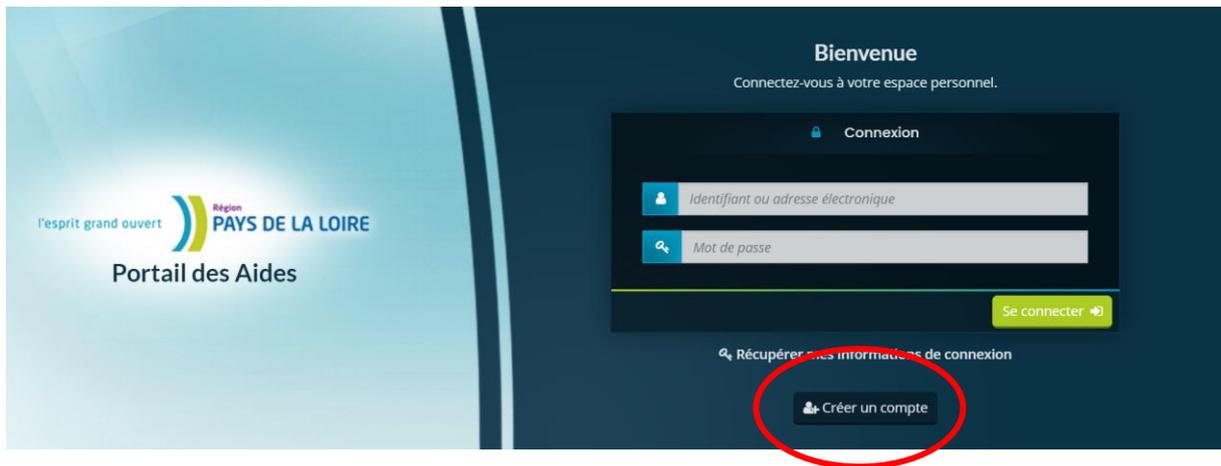
Rendez-vous sur : <https://www.resilience-paysdelaloire.fr/>
Cliquez sur « Je m'inscris pour bénéficier du Fonds territorial ».

L'espace de dépôt est ouvert du 27 avril jusqu'au 1^{er} juillet 2020.



2

Créez un compte :



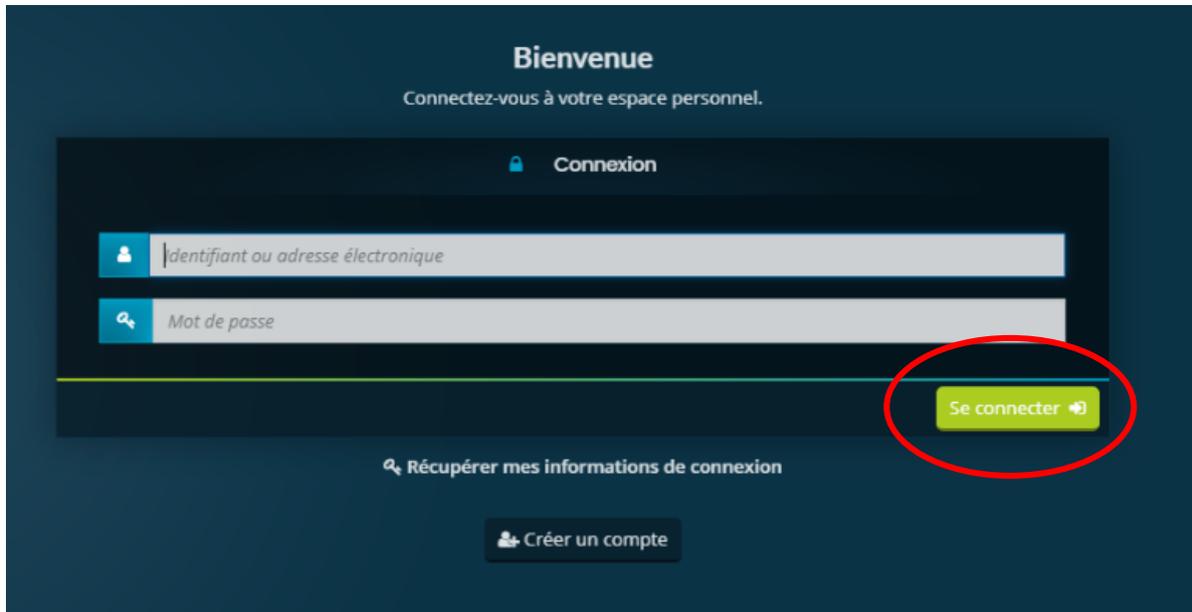
Vous recevrez un mail vous informant de la création de votre compte.

Deux choses à faire :

- Notez bien votre identifiant et votre mot de passe
- Cliquez sur « Je valide mon compte »

3

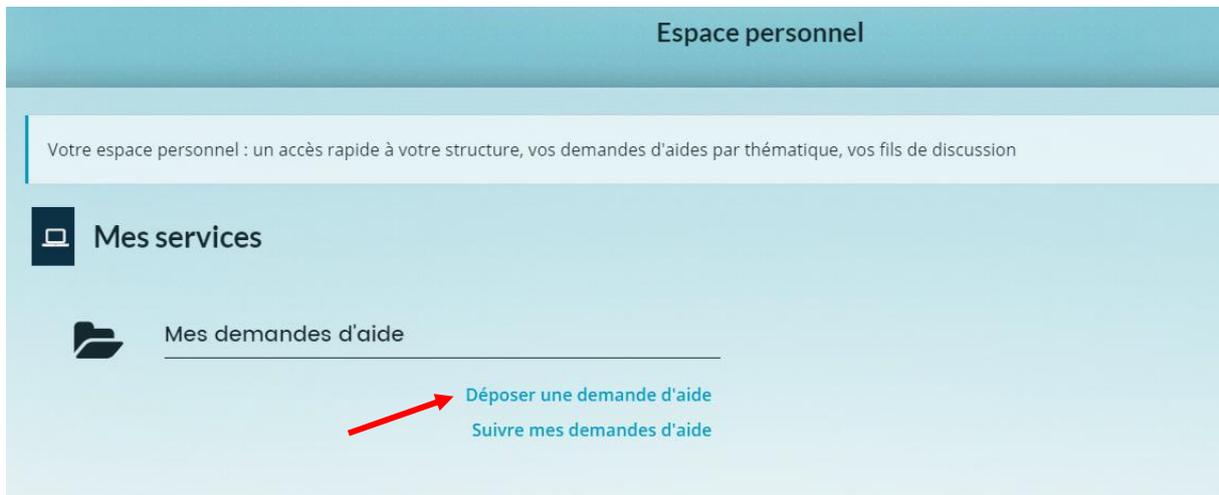
Connectez-vous à votre compte nouvellement créé avec votre identifiant et votre mot de passe :



The screenshot shows a dark-themed login page. At the top, it says 'Bienvenue' and 'Connectez-vous à votre espace personnel.' Below this is a 'Connexion' section with two input fields: 'Identifiant ou adresse électronique' and 'Mot de passe'. A yellow 'Se connecter' button is circled in red. At the bottom, there are links for 'Récupérer mes informations de connexion' and 'Créer un compte'.

4

Cliquez sur « Déposer une demande d'aide » :



The screenshot shows the 'Espace personnel' dashboard. It features a header 'Espace personnel' and a sub-header 'Votre espace personnel : un accès rapide à votre structure, vos demandes d'aides par thématique, vos fils de discussion'. Under 'Mes services', there is a section for 'Mes demandes d'aide' with a red arrow pointing to the link 'Déposer une demande d'aide'.

5

Dans « Recherche par libellé », tapez « résilience ». Cliquez sur « Pays de la Loire - Fonds Territorial Résilience » :

Choix du téléservice

Vous pouvez sélectionner un téléservice parmi la liste des téléservices disponibles.

Recherche par libellé

Filtrer par famille de tiers

☰ Liste des téléservices

- Pays de la Loire - Fonds Territorial Résilience

6

Lisez le préambule et notez dès à présent les différents documents que vous aurez à transmettre lors de l'étape 5 « Votre demande ». Cliquez ensuite sur « Suivant ».

Pays de la Loire - Fonds Territorial Résilience : Préambule

1 Préambule 2 Critères d'éligibilité 3 Votre structure 4 Bénéficiaire 5 Votre demande 6 Récapitulatif

📄 Préambule

Suivant ⌂

Le présent dispositif vise à renforcer la trésorerie des micro-entrepreneurs, et petites entreprises ligériennes dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Cet accompagnement, financé par les EPCI, les Départements, la Région des Pays de la Loire et la Banque des Territoires prend la forme d'une avance remboursable. Il vous appartient de consulter attentivement le **règlement d'intervention** avant de compléter votre demande.

Pour transmettre votre demande, il vous faudra produire les documents suivants :

- Une copie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile du responsable légal de la structure,
- Un extrait d'immatriculation de la structure, Kbis ou CFE compétent,
- Un document comptable indiquant le chiffre d'affaires de la structure, réalisé ou prévu sur le dernier exercice,
- Un Relevé d'Identité Bancaire de la structure,
- Une déclaration sur l'honneur attestant de votre engagement à prendre connaissance et respecter les critères du présent dispositif d'aide (modèle joint)
- Une déclaration relative aux aides dites "de minimis" (modèle joint)

Suivant ⌂

7

Renseignez les informations demandées lors des 4 étapes :



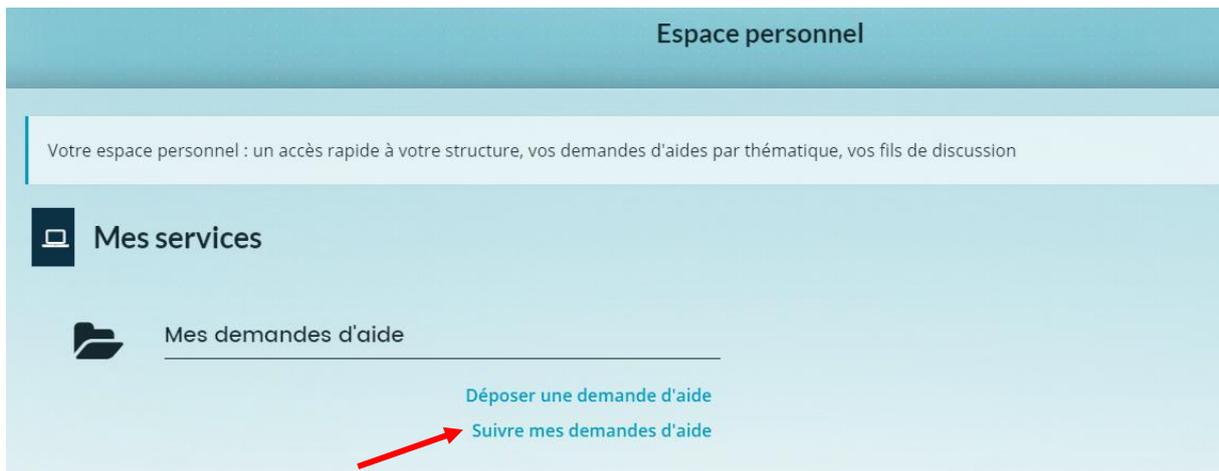
- **Critères d'éligibilité.** C'est à cette étape que vous saurez si vous êtes éligible au Fonds Territorial Résilience
- **Votre structure**
- **Bénéficiaire**
- **Votre demande**

Zoom sur les critères d'éligibilité :

- Vous êtes une micro-entreprise, une PME ou une association de l'ESS ayant une activité majoritairement marchande ? *
- Oui Non
- Vous avez immatriculé votre entreprise après le 1er janvier 2020 ? *
- Oui Non
- Vous êtes éligible au Fonds National de Solidarité ? *
- Oui Non
- Vous avez un CA inférieur à 1M d'euros HT ? *
- Oui Non
- Le chiffre d'affaires de votre entreprise constitue un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée ? *
- Oui Non
- L'effectif de l'entreprise est inférieur ou égal à 10 salariés (ETP) au 1er janvier 2020 ? *
- Oui Non
- Votre entreprise est indépendante, c'est à dire sans lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés inclus (ETP) ? *
- Oui Non
- Votre entreprise a un objet immobilier, financier et/ou de gestion de fonds/prise de participation (si vous êtes une agence immobilière, répondre "Non") ? *
- Oui Non

Une fois les informations saisies, [cliquez sur « Enregistrer »](#) si vous souhaitez compléter votre demande plus tard.

Pour revenir sur votre demande enregistrée, **cliquez sur « Suivre mes demandes d'aide »** sur la page qui s'affiche une fois que vous êtes connecté à votre compte et cliquez sur le crayon bleu qui s'affiche.



8

Récapitulatif et confirmation :

- Cliquez sur « **Récapitulatif des informations saisies** » pour vérifier toutes les informations renseignées
- **Cochez la case « Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et j'accepte les conditions générales d'utilisation. »**
- Cliquez sur « **Transmettre** »



Un message vous confirmant la bonne réception de votre demande s'affichera :



Vous pourrez consulter votre demande en cliquant sur « **Suivre mes demandes d'aide** » sur la page qui s'affiche une fois que vous êtes connecté à votre compte.

Le versement sera effectué en une seule fois par virement bancaire après notification de la décision d'attribution de l'aide par la Présidente.

CONTACT

resilience@paysdelaloire.fr

0 800 100 200 (service et appel gratuits)

Ce document a été réalisé par [Solutions&co](#), l'agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire.